

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du lundi 27 avril 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

## QUESTION N° 6 :

### **Participation aux organismes publics de solidarité**

Chaque année, le centre communal apporte son aide aux organismes publics de solidarité :

- le F.A.J (Fonds d'Aide aux Jeunes) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés dans leur insertion sociale et professionnelle.
- le F.S.L (Fonds Solidarité Logement) qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives.

La demande provient du Département de Seine-Maritime avec lequel la collectivité signe les conventions. C'est une participation volontaire de la commune.

L'an passé, la base était de:


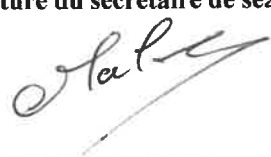
- FAJ : 0.23€/habitant
- FSL : 0.76€/habitant

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser ou non la poursuite du partenariat pour le Fonds d'aide aux jeunes et signer la convention s'y afférent.


La convention pour le Fonds Solidarité Logement est quant à elle triennale et s'achèvera en 2026.

La dépense est prévue au Budget Primitif 2026.

***Adopté à l'unanimité.***

Signature du président	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		30/04/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**De SAINT-LEONARD**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le   
ID : 076-267600831-20260427-CCAS20260206-DE

**Assemblée du lundi 27 avril 2026**

Membres :

En exercice :	15
Présents :	14
Ayant donné pouvoir :	1
Votants :	15

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le 20 avril deux mille vingt-six, s'est réunie à la salle Henri Lambert.

Monsieur DAUDRUY François, Maire, Président, procède à l'appel nominal auquel répondent :

**PRESENTS :**

Madame BOLEA Marie-José  
Madame DÉGREMONT Marie-Lise  
Madame LEVARAY Catherine  
Madame MALANDAIN Bernadette  
Madame LEQUEUX Sandrine  
Madame PITTE Audrey  
Madame PRADIGNAC Patricia

***Membres désignés par le Conseil Municipal***

**Etaient également PRESENTS :**

Madame CADINOT Claudine  
Madame DUBOC Marylène  
Madame POIGNANT Marie-Anne  
Madame RIOULT Sophie  
Monsieur DUBOIS Patrick  
Monsieur NOEL Didier

***Membres désignés par arrêté***

**Etait ABSENTE EXCUSEE :**

Madame LEBAS-PIGNOL Marie-Claire (pouvoir à Bernadette MALANDAIN)

Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.